

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 20 janvier 2025

**DATE DE LA CONVOCATION**

10 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 6

Total votants : 33

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 20 janvier 2025****L'an deux mil vingt cinq****Et le 20 janvier à 18h40**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUCHEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD-RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-****Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux).  
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson).  
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr).  
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).  
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire).  
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Jean-Michel TURPIN (Thoury).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson) a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération 041-012-2025****Objet : Demande de subvention dans le cadre du fond partenarial économie de proximité**

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUS, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération en date du 3 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et adopté le règlement d'intervention.

Le règlement prévoit que les aides accordées dans le cadre de ce règlement sont octroyées par le Conseil communautaire.

Une entreprise du territoire a déposé une demande qui est éligible aux aides selon les critères définis dans le règlement :

❖ **RESTAURANT LE RHINOCÉROS (SARL Ferrand)** – Sabine FERRAND – 100 route Nationale 41220 SAINT LAURENT NOUAN

- Création en 2015 de la SARL exploitant l'activité de restauration traiteur.
- Demande en décembre 2024 d'une aide à l'investissement matériel des TPE pour modernisation de tout le système informatique de gestion des commandes et de caisse.

Dans un souci de modernisation, les co-gérants ont décidé de changer l'ensemble du système de caisse, prise de commandes, gestion des stocks et facturation. Cet investissement est éligible selon le règlement.

Le restaurant a retrouvé en 2024 le niveau d'activité qu'il affichait avant la pandémie de COVID-19 avec un retour significatif du tourisme (45 % du chiffre d'affaires). L'investissement dans ce système de commande, utilisant des terminaux de type tablette, permettra de soutenir le développement de l'établissement en optimisant plusieurs aspects de son fonctionnement :

- Grâce à l'impression directe des commandes en cuisine, ce système mettra fin aux nombreux allers-retours entre la salle et la cuisine, améliorant ainsi les conditions de travail du personnel de salle et leur disponibilité pour les clients,
- Le système assure un suivi en temps réel de la gestion des stocks, ce qui permettra d'optimiser les commandes et de mieux gérer les denrées en cuisine,
- L'outil facilite également la facturation dématérialisée, notamment pour la clientèle entreprise et les Tour-Opérateurs, pour lesquels la facturation est établie sur une base mensuelle et non plus à chaque passage.

Cet investissement favorisera, donc, le développement de l'établissement, améliorera les conditions de travail des salariés en salle ainsi que la gestion des stocks et l'optimisation de l'utilisation des denrées alimentaires.

- Montant de l'investissement éligible en matériels dédiés à l'activité : 9 323 € HT.

Ce projet est éligible au règlement local du Fonds partenarial économie de proximité du territoire du Grand Chambord et peut bénéficier d'une subvention bonifiée au titre de la lutte contre la pénibilité au travail et la meilleure gestion des denrées alimentaires, représentant 30 % des investissements HT éligibles (plafonnée à 5 000 €) **soit 2 797 €.**

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir, au titre du règlement d'intervention adopté pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et dans le cadre des crédits budgétaires alloués à ce dispositif :

- Accorder une subvention de 2 797 € à la SARL Ferrand représentée par sa gérante Madame Sabine FERRAND ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention d'attribution de cette subvention, telle que présentée en annexe 2 ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

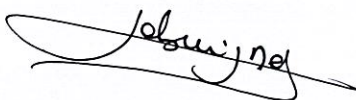
- **ACCORDE une subvention de 2 797 € à la SARL Ferrand représentée par sa gérante Madame Sabine FERRAND ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer la convention d'attribution de cette subvention, telle que présentée en annexe 2 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Joël DEBUIGNE



Le Président

Gilles CLEMENT

